

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 21 décembre 2021 à 18 h 30, à distance par visioconférence en raison de la COVID-19. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. L'enregistrement de cette séance sera publié sur le site internet de la municipalité. La présente séance est tenue sous la présidence de Marie Gervais, mairesse suppléante ;

Est également présente par visioconférence Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière,

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	LYNDA TÉTREAULT	Siège # 6

Chacune de ces personnes ayant été identifiées par madame la mairesse suppléante.

**ORDRE DU JOUR
DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 21 décembre 2021**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation de l'avis de convocation – rapport au procès-verbal
4. Administration
 - 4.1. Lecture du résumé sur le programme triennal d'immobilisation (PTI) et adoption du PTI 2022-2024
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 251-12-2021 Madame la Mairesse suppléante constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Sylvain Clair.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 252-12-2021 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la mairesse suppléante ;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu, présenté et déposé.

ADOPTÉE

3. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

Rés. 253-12-2021 **CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 241-12-2021, la séance extraordinaire pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2024 a été déterminée au 21 décembre 2021, à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation tel que prévu à l'article 156 du *Code Municipal* n'a pas été transmis;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents de renoncer à l'avis de convocation tel qu'autorisé à l'article 157 du *Code Municipal*.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1. LECTURE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) ET ADOPTION DU PTI 2022-2024

Rés. 254-12-2021 **CONSIDÉRANT QUE** la mairesse suppléante a fait lecture du PTI ;

CONSIDÉRANT QUE le PTI 2022-2024 a été déposé à la table du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2024 de la municipalité d'Ulverton, tel que déposé.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la tenue par visioconférence Zoom de la présente séance extraordinaire, les citoyens pouvaient soumettre leur question, portant exclusivement sur le PTI 2022/2024, et ce, par courriel avant 18 heures le 21 décembre 2021. Aucune question n'a été transmise à la municipalité.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 18 h 36. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 10 janvier 2022.

Marie Gervais,
Mairesse suppléante

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Marie Gervais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 22^e jour du mois de décembre 2021.

Marie Gervais,
Mairesse suppléante

Résumé

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2022/2024				
TYPE D'ACTIFS	PROJETS	2022	2023	2024
Chemins	GEE, DE L'ÉGLISE, DU MOULIN, RANG 7 et ROGER : Rechargement et compaction / Subvention taxes d'accises (TECQ) 2019/2023	155 900,00 \$	-	-
	BERNIER : Retirer asphalte, Rechargement et compaction / Subvention taxes d'accises (TECQ) 2019/2023	31 600,00 \$	-	-
	NORRIS : Retirer asphalte, réparation ventre de bœuf, Rechargement et compaction / Subvention taxes d'accises (TECQ) 2019/2023 et PAEV-ERL	18 000,00 \$	-	-
	MOLLY HILL, MOONEY, SMITH et LISGAR : Rechargement et compaction	-	216 400,00 \$	-
	BÉDARD, MONTÉE BÉDARD, GORE, LASALLE et NORRIS : Rechargement et compaction	-	-	193 700,00 \$
	MOONEY : Scellement de fissures	-	-	4 500,00 \$
	PORTER : Asphalte	-	-	30 000,00 \$
	BOGIE : Asphalte, Rechargement et compaction	-	-	50 000,00 \$
Glissières	MOONEY / Subvention PAVL-ERL	5 000,00 \$	-	-
	LYSTER / Fonds réservés	5 000,00 \$	-	-
	Chemins divers	-	15 000,00 \$	-
Suite page suivante				

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2022/2024 – suite

TYPE D'ACTIFS	PROJETS	2022	2023	2024
Bâtiments	CENTRE COMMUNAUTAIRE : Installation thermopompe et gouttières / Subvention taxes d'accises (TECQ) 2019/2023	75 000,00 \$	-	-
	HÔTEL DE VILLE : Installation nouvelles fenêtres et isolation / Subvention taxes d'accises (TECQ) 2019/2023	50 000,00 \$	-	-
	HÔTEL DE VILLE : Réparation vide sanitaire, nouvelles divisions / Subvention PRABAM 2021/2023 et Taxation	105 000,00 \$	-	-
	CENTRE COMMUNAUTAIRE : Problème d'humidité	-	80 000,00 \$	-
	GARAGE MUNICIPAL : Problème d'humidité	-	20 000,00 \$	-
	HÔTEL DE VILLE : Toiture	-	-	50 000,00 \$
Administration	BUREAU / Taxation	7 500,00 \$	-	-
Équipements	LAVEUSE À PRESSION / Subvention PAVL-ERL	4 000,00 \$	-	-
	TREUIL SUR RAIL / Subvention PAVL-ERL	20 000,00 \$	-	-
GRAND TOTAL PAR ANNÉE :		477 000,00 \$	331 400,00 \$	328 200,00 \$